REPUBLIQUE FRANÇAISE

NOUVELLE-CALEDONIE



SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT INTERURBAIN

COMITE SYNDICAL

N° 2025-020/SMTI

du 5 août 2025

DELIBERATION

relative à la composition de la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte de Transport Interurbain

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54 ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;

Vu l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;

Vu la délibération n° 450 du 30 décembre 2008 relative à la création d'un syndicat mixte de transport interurbain et les statuts y annexés ;

Vu la délibération n°424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics ;

Vu la délibération n°33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances ;

Vu la délibération n°2021-019/SMTI du 8 octobre 2021 à la constatation de la composition du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain (SMTI) ;

Vu la délibération n°2023-210/APN du 27 octobre 2023 portant désignation de représentants de la province Nord au sein de comités et organismes divers ;

Vu l'arrêté n°2025-107/GNC du 12 février 2025 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers secteurs ;

Vu la délibération n°2025-019/SMTI du 5 août 2025 relative à la modification et à l'approbation du règlement intérieur du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain ;

Vu le rapport de présentation n° 2025-020/SMTI au Comité Syndical,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1er: Conformément à la délibération n° 2025-019/SMTI du 5 août 2025, des textes modificatifs de désignations des collectivités membres et en application de l'article 13 du règlement intérieur du syndicat mixte de transport interurbain, la composition de la commission d'appel d'offres du SMTI est la suivante :

Président: Milakulo TUKUMULI

Suppléant: Victor TUTUGORO

Titulaire: Thierry GOWECEE

Suppléant : Joseph GOROMIDO

Titulaire: Emmanuelle KHAC

Suppléant: Gilbert TYUIENON

Titulaire: Marc ZEISEL

Suppléante : Ithupane TIEOUE

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud et publiée au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le 5 août 2025.

Un membre,

Thierry GOWECEE

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Milakulo TUKUMULI

La présente délibération est transmise au contrôle de la légalité le .06.08/.2025..., Transmise pour publication au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie le 07/08/2025, et rendue exécutoire le .14/08/2025.

M. Le Directeur



A 1	iations
A 11111	1arions

atto	<u> </u>		Ouorum :			
	Haut-commissariat Nouvelle-Calédonie Province Nord Province Sud Trésorerie des Etablissements Publics de Nouvelle-Calédonie	1 1 1 1	Quorum:	Membres en exercice Membres présents Membres représentés Suffrages exprimés	:	(11.7
	Archives	3				
			•	Pour	:	ŧ
			•	Contre	:	(
				Abstentions		5